

COMMUNE D'EVOLENE

Mise à l'enquête

L'Administration Communale d'Evolène, soumet à l'enquête publique, la demande suivante :

**Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ)
Agrandissement de la zone destinée au domaine skiable, au lieu-dit « Lanna »**

Conformément à aux articles 33 et suivants de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'Administration communale d'Evolène soumet à l'enquête publique durant trente jours le projet de modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ), au lieu-dit « Lanna », concernant la zone destinée au domaine skiable.

Le dossier y relatif peut être consulté auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les trente jours dès la présente publication.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Evolène, le 1^{er} juillet 2022

L'ADMINISTRATION COMMUNALE